

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2015

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2816)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 13

présenté par
Mme Adam

ARTICLE 7

I. – Au début de la seconde phrase de l’alinéa 24, substituer aux mots :

« Les effectifs d’adhérents sont appréciés »

les mots :

« L’effectif des adhérents est apprécié ».

II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« des effectifs »

les mots :

« de l’effectif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précision et harmonisation rédactionnelle.